



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 29 MARS 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-44

ASSAINISSEMENT

24 - Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché de diagnostic des installations d'assainissement des établissements industriels et assimilés (Marché n° 12-17-57)

Date de la convocation : le 22 mars 2017,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Paul-Édouard BOUQUIN - Commune de DOMONT.

Présents : 38

Bruno VALENTE (commune d'Arnouville), Claude LAINÉ et Gilles MENAT (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (commune de Bouffémont), Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-Lès-Louvres), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Evelyne JUMELLE (Commune d'Écouen), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Roland PY (commune de Fontenay-en-Parisis), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de MOISSELLES), Michèle BACHY et Jean-Yves THIN (Commune de Piscop), Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Alain SORTAIS et Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), David DUPUTEL et Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 4

Mathieu DOMAN (Commune d'Arnouville), à Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville),
Didier GUÉVEL (Commune de Le Plessis-Gassot), à Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot),
Chantal TESSON (Commune de Le Thillay), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay),
Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France).

Présents sans droit de vote : 2

Louis LE PIERRE (commune d'Ézanville),
Gérald VERGET (commune de Louvres).

ASSAINISSEMENT

24 - Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché de diagnostic des installations d'assainissement des établissements industriels et assimilés (Marché n° 12-17-57)

EXPOSÉ DES MOTIFS

En 2012, le SIAH a mis en place, avec les communes adhérentes, une démarche groupée de connaissance et de maîtrise des rejets industriels et assimilés.

Celle-ci a pour objectif de répondre, d'une part, aux exigences réglementaires mais aussi d'assurer la sécurité du personnel intervenant dans les ouvrages d'assainissement (réseaux et station de dépollution).

Un marché public, d'une durée totale de 3 ans, a permis de réaliser le diagnostic des installations d'assainissement de près de 600 établissements implantés sur le territoire de collecte du SIAH.

Ces entreprises font ensuite l'objet d'une régularisation administrative en application de la réglementation en vigueur (l'attribution d'un arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques étant en effet une obligation incombant au maître d'ouvrage du réseau dans lequel se fait le rejet) et d'une mise en conformité de leur installation d'assainissement lorsque des non-conformités ont été identifiées.

L'étude générale sur la problématique industrielle réalisée en 2009 avait identifié un peu moins de 1000 établissements susceptibles de rejeter des effluents pouvant avoir un impact sur le milieu récepteur.

Il convient donc de poursuivre le diagnostic des 400 établissements restants mais également des nouvelles entreprises qui se sont implantées sur le territoire du SIAH depuis le lancement de la démarche groupée.

Il est ainsi prévu de conclure un marché de prestations de services visant à :

- Réaliser le diagnostic des installations d'assainissement (avec détail des travaux à réaliser si nécessaire) de 150 établissements que le SIAH aura sélectionnés ;
- Préconiser toute solution permettant de sécuriser le site au regard des éventuels risques de pollution chronique ou accidentelle ;
- Assister le SIAH dans le suivi des travaux prescrits (avis techniques et financiers sur les devis remis par les établissements, réalisation des contre-visites ...).

Ce marché de prestation de services sera lancé selon la procédure par voie d'appel d'offres ouvert, sous la forme d'un marché à bon de commandes.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Alain BOURGEOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la nécessité de relancer la démarche de diagnostic des installations d'assainissement des établissements industriels et assimilés afin d'avoir une connaissance et une maîtrise des rejets d'effluents autres que domestiques dans le système d'assainissement,

Considérant la nécessité de lancer une procédure par voie d'appel d'offres ouvert,

ASSAINISSEMENT

24 - Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché de diagnostic des installations d'assainissement des établissements industriels et assimilés (Marché n° 12-17-57)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1. Adopte** le projet de marché public de diagnostic des établissements industriels et assimilés (Marché n° 12-17-57),
- 2. Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution et de signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché de diagnostic des installations d'assainissement des établissements industriels et assimilés, par voie d'Appel d'Offres Ouvert,
- 3. Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché public de diagnostic des installations d'assainissement des établissements industriels et assimilés.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 29 mars 2017

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.